

Pour diffusion immédiate
Le 10 juillet 2012

La Cour suprême du Yukon rend une ordonnance de sécurité des collectivités

WHITEHORSE — Le 27 juin, en vertu de la Loi visant à accroître la sécurité des collectivités et des quartiers, la Cour suprême du Yukon a rendu une ordonnance de sécurité des collectivités par suite de l'utilisation, de la consommation ou de la vente illégales de boissons alcoolisées, en violation de la *Loi sur les boissons alcoolisées*; les activités illicites se sont produites dans une propriété privée du secteur Porter Creek.

Conformément à cette ordonnance, le propriétaire a dû quitter la maison, laquelle a été fermée le 1^{er} juillet pour une période de 90 jours. Il est également défendu au propriétaire ainsi qu'aux autres personnes impliquées de mener des activités illicites; enfin, à son retour chez lui, le propriétaire doit s'abstenir, durant une année, de poursuivre ou de reprendre ses activités illicites.

L'ordonnance de sécurité des collectivités fait suite à une demande présentée en mai devant la Cour suprême du Yukon par le Bureau de la sécurité des collectivités et des quartiers du ministère de la Justice. L'enquête menée par le Bureau a révélé que la propriété était fréquentée par un grand nombre de personnes, et ce, à toute heure du jour et de la nuit. Des employés du Bureau ont interrogé les voisins et d'autres résidents du secteur, et ceux-ci ont déclaré que la situation, qui dure depuis longtemps, a eu des répercussions négatives sur le quartier en raison, notamment, de la présence de personnes de passage qui s'installaient temporairement dans la maison, de problèmes liés à la sécurité personnelle et de l'état d'ébriété des personnes qui fréquentaient les lieux.

« Les activités qui se déroulaient dans cette propriété ont causé de graves préjudices à la collectivité pendant de nombreuses années », a déclaré le responsable de la Direction de la sécurité publique et des enquêtes, M. Jeff Ford. « En dépit des efforts de la GRC, les activités illicites ont continué. L'ordonnance de sécurité des collectivités permettra aux résidents du secteur de retrouver leur tranquillité et, souhaitons-le, d'empêcher la reprise des activités illicites. »

Le gouvernement du Yukon s'est engagé à tenir compte des préoccupations des citoyens relativement à la sécurité au sein de leur collectivité.

Le Bureau de la sécurité des collectivités et des quartiers a pour rôle de veiller à la sécurité des résidents des collectivités. Toute personne inquiète au sujet d'activités illicites qui ont lieu dans son quartier peut téléphoner au Bureau, au 867-456-7226, ou sans frais, au 1-866 530-7226. Tous les appels sont confidentiels.

-30-

Renseignements :

Darren Parsons
Communications
Conseil des ministres
867-633-7910
darren.parsons@gov.yk.ca

Dan Cable
Justice
Communications
867-667-3508
dan.cable@gov.yk.ca

Communiqué numéro 12-132

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.